

MAIRIE

87120 Eymoutiers
05 55 69 10 21
mairie-eymoutiers@wanadoo.fr

ATTESTATION

Je soussignée, Mélanie PLAZANET, Maire de la Commune d'Eymoutiers (H-V), autorise sur le chemin appartenant à la Commune d'Eymoutiers entre les parcelles L n°116 et L n°36 :

- La pose de câbles électriques souterrains : un câble HTA, un câble 400 V en triphasé ainsi qu'un câble de fibre optique.
- La création d'un canal ou d'une conduite forcée avec la piste ou le talus attenant.

Le passage sur le chemin devra être assuré à la fin du chantier.

L'entreprise en charge du chantier ou le demandeur devront fournir les plans d'exécution des travaux à la Commune d'Eymoutiers avant le début du chantier.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Eymoutiers, le 6 mai 2025

Le Maire,



Mélanie PLAZANET